

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1615

10 août 2010

### SOMMAIRE

<b>AMBER TRUST Management S.A.</b> .....	<b>77498</b>	<b>L'Épicerie S.à r.l.</b> .....	<b>77495</b>
<b>Catella Property Luxembourg S.A.</b> .....	<b>77488</b>	<b>LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.</b> .....	<b>77474</b>
<b>Commerzbank International Portfolio Management</b> .....	<b>77488</b>	<b>Logistic Investment Holding S. à r.l.</b> .....	<b>77489</b>
<b>Crest Invest S.A.</b> .....	<b>77520</b>	<b>L.T.S.E. S.A.</b> .....	<b>77495</b>
<b>EECF Delta S.à r.l.</b> .....	<b>77496</b>	<b>Luxemburger Patentgesellschaft A.G.</b> ...	<b>77496</b>
<b>Eoxis Holding S.A.</b> .....	<b>77485</b>	<b>Manacorp Invest SA</b> .....	<b>77476</b>
<b>Eoxis Luxembourg S.A.</b> .....	<b>77485</b>	<b>McKesson China Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>77497</b>
<b>Eurooffice 493 S.à r.l.</b> .....	<b>77511</b>	<b>McKesson Information Solutions Capital S.à r.l.</b> .....	<b>77497</b>
<b>Fendi S.A.</b> .....	<b>77490</b>	<b>McKesson Information Solutions Finance S.à r.l.</b> .....	<b>77498</b>
<b>GEFS International Holding S.à r.l.</b> .....	<b>77514</b>	<b>McKesson International Holdings II S.à r.l.</b> .....	<b>77497</b>
<b>Global Collect Luxco S.C.A.</b> .....	<b>77511</b>	<b>Medical &amp; Pharmaceutical Services Luxembourg S.A.</b> .....	<b>77475</b>
<b>Grossfeld 2 S.A.</b> .....	<b>77489</b>	<b>MGPF S.A.</b> .....	<b>77493</b>
<b>Grossfeld 2 S.A.</b> .....	<b>77489</b>	<b>Minesco S.à r.l.</b> .....	<b>77491</b>
<b>Haydn S.à r.l.</b> .....	<b>77489</b>	<b>M Road Hotel Invest S.A.</b> .....	<b>77497</b>
<b>Helio Charleroi Finance S.A.</b> .....	<b>77490</b>	<b>Ninive Holdings Sàrl</b> .....	<b>77497</b>
<b>Hoparfin S.A.</b> .....	<b>77490</b>	<b>Nord Europe Patrimonium</b> .....	<b>77487</b>
<b>HR Wool S.A.</b> .....	<b>77490</b>	<b>OME S.A.</b> .....	<b>77498</b>
<b>Ifile S.A.</b> .....	<b>77520</b>	<b>Opus Investments Manager S.à r.l.</b> .....	<b>77477</b>
<b>Immobilière Napoléon</b> .....	<b>77520</b>	<b>Pallas International</b> .....	<b>77476</b>
<b>Immotoit S.A.</b> .....	<b>77491</b>	<b>Pallas Properties</b> .....	<b>77476</b>
<b>Immo Zolwerfeld s.à r.l.</b> .....	<b>77491</b>	<b>Quality Autoglass S.A.</b> .....	<b>77485</b>
<b>Infigest S.A.</b> .....	<b>77491</b>	<b>Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l.</b> .....	<b>77492</b>
<b>Ipsoluxions S.A.</b> .....	<b>77492</b>	<b>T.O. Transoil Finance S.A.</b> .....	<b>77485</b>
<b>J &amp; M 2006 / 2 S.C.I.</b> .....	<b>77492</b>	<b>UFG-LFP Funds</b> .....	<b>77487</b>
<b>Kapellen S.à r.l.</b> .....	<b>77492</b>	<b>United International Management S.A.</b> ..	<b>77489</b>
<b>Kerdi S.A.</b> .....	<b>77493</b>	<b>WCAS GC Luxco S.C.A.</b> .....	<b>77511</b>
<b>Kermadec S.A.</b> .....	<b>77493</b>	<b>WP III Investments S.à r.l.</b> .....	<b>77514</b>
<b>La Mondiale Europartner S.A.</b> .....	<b>77495</b>	<b>WP IV Investments S.à r.l.</b> .....	<b>77517</b>
<b>Laouamer S.à r.l.</b> .....	<b>77496</b>		
<b>La Rose de Chine S.A.</b> .....	<b>77495</b>		
<b>Leisure Resources International S.A.</b> .....	<b>77496</b>		
<b>Le Palmier S.A.</b> .....	<b>77496</b>		

**LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.627.

In the year two thousand ten, on the ninth day of the month of April.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122 032, here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal assistant, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 2 April 2010, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 148627, incorporated by a deed of the undersigned notary on 13 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2165 on 5 November 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The partner decides to increase the Company's share capital by an amount of forty-four thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 44.325.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-) up to fifty-six thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 56.825.-) through the issue of one thousand seven hundred and seventy-three (1.773) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l." against the Company for a total amount of fifty thousand euro (EUR 50.000.-).

The total contribution of fifty thousand euro (EUR 50.000.-) will be allocated as follows: (i) forty-four thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 44.325.-) will be allocated to the share capital of the Company and (ii) five thousand six hundred and seventy-five euro (EUR 5.675.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (first paragraph).** "The Company's share capital is set at fifty-six thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 56,825.-) represented by two thousand two hundred and seventy-three (2.273) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

*Suit la traduction française du texte qui précède:*

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand Duché de Luxembourg),

a comparu:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122 032,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 avril 2010, laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "LGIG 2 Objekt Isarkies 2 S.à r.l.", ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148627, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 13 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2165 le 5 novembre 2009.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de quarante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 44.325.-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) jusqu'à cinquante-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 56.825.-) par l'émission de mille sept cent soixante-treize (1.773) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", pré-ommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l." contre la Société pour un montant total de cinquante mille euros (EUR 50.000.-).

L'apport de cinquante mille euros (EUR 50.000.-) sera alloué comme suit: quarante-quatre mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 44.325.-) au capital social et cinq mille six cent soixante-quinze euros (EUR 5.675.-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5 (premier alinéa).** "Le capital social est fixé à la somme de cinquante-six mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 56.825.-) représentée par deux mille deux cent soixante treize (2.273) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 avril 2010. Relation: EAC/2010/4332. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010063840/95.

(100062645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

### **Medical & Pharmaceutical Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 86.733.

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

##### *Extrait*

Par jugement rendu en date du 26 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme MEDICAL & PHARMACEUTICAL SERVICES LUXEMBOURG S.A., dont le siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a été dénoncé en date du 5 janvier 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Grégoire CHASTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Maître Grégoire Chaste  
Le liquidateur

Référence de publication: 2010077868/18.

(100089183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Manacorp Invest SA, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 88.141.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 25 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme MANACORP INVEST S.A., dont le siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a été dénoncé en date du 3 septembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Grégoire CHASTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait conforme  
Maître Grégoire Chaste  
Le liquidateur

Référence de publication: 2010077871/19.

(100089176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Pallas International, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 66.704.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 25 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme PALLAS INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> août 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Grégoire CHASTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait conforme  
Maître Grégoire Chaste  
Le liquidateur

Référence de publication: 2010077903/19.

(100089175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Pallas Properties, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 66.705.

—  
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 25 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme PALLAS PROPERTIES S.A., dont le siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a été dénoncé en date du 1<sup>er</sup> août 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Grégoire CHASTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait conforme  
Maître Grégoire Chaste  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010077904/18.

(100089169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Opus Investments, Opus Investments Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 154.629.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PIL INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a limited company incorporated and organised under the laws of Alderney, duly registered in the Register of Companies for the Island of Alderney under number 1549, having its registered office at York House, Victoria Street, Alderney, Gyta, British Channels Islands,

here represented by Me Cédric Bellwald, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 July 2010 in Alderney.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed between the partner(s) and all those who may become owners of the shares issued, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name "Opus Investments Manager S.à r.l.", in abbreviated form "Opus Investments" (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company shall in particular be appointed as and act as a managing general partner of one or several multi-compartment corporate partnerships limited by shares organised as specialised investment funds under the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and

financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.3. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits and in accordance with the conditions set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by a board of managers, composed of class A managers and class B managers, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. They will constitute a board of managers. The managers need not to be partners.

7.2 The managers may be dismissed ad nutum, each time however subject to the approval of the Luxembourg supervisory authority of the financial sector.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the majority of the board of managers.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that such votes comprise the vote of at least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one manager of class A and one manager of class B or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General Meetings of Partners

**Art. 12. Powers and Voting Rights.**

12.1 The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2 Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

**Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual Accounts - Allocation of Profits

**Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

## VII. General Provision

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, the appearing party, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all five hundred (500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The number of managers is fixed at 4 (four).
2. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:
  - a) Scott Levy, company director, born on February 10, 1965 in New York, United States, with private address at 4, Landford Road, London SW15 1AG, United Kingdom;
  - b) David Barclay-Miller, born on May 1, 1956, at Christchurch, New Zealand, with private address at Klackvagen 270, 29034 Fjalkinge, Sweden.
3. The following person's are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:
  - a. Michael Lange, born on 28 June 1964 in Scheessen (Germany), with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
  - b. Eric Chinchon, born on 22 January 1980 in Forteney sous Bois (France), with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
4. The registered office of the Company is set at 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.
5. Deloitte S.A., with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, is appointed as statutory auditor until the resolution of the sole partner resolving on the annual accounts ending on 31 December 2011.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.



Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PIL INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit d'Alderney, dûment enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'Île d'Alderney sous le numéro 1549, ayant son siège social à York House, Victoria Street, Alderney, Gyta, British Channels Islands,

ici représentée par M<sup>e</sup> Cédric Bellwald, avocat, résidant à titre professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2010 à Aldency.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est constituée comme suit:

### I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi entre les associés et ceux qui pourront devenir porteurs des parts sociales émises une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Opus Investments Manager S.à.r.l.", en dénomination abrégée "Opus Investments" (la "Société"), qui sera régie par le droit luxembourgeois, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements ou développements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la bonne communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise, nonobstant le transfert provisoire de son siège social.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est l'acquisition de participations à Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société sera en particulier nommée et agira comme gérant d'une ou de plusieurs sociétés en commandite par actions à compartiments multiples organisées comme fonds d'investissement spécialisé d'après la loi modifiée du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés.

La Société peut en particulier acquérir par souscription, acquisition et échange ou de toute autre manière que ce soit, toutes actions, titres, valeurs mobilières, obligations, certificats de dépôt ou tous autres instruments de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut de plus investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autre droit de propriété intellectuelle de toute nature et origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter de toutes les manières que ce soit, à l'exception de l'offre publique. La Société peut émettre, au moyen de l'investissement privé, des parts sociales, obligations et autres titres représentant des dettes ou des créances. La Société peut prêter des fonds, y inclus le produit de tous emprunts et/ou émission d'instruments de dette à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et constituer des sûretés en faveur de tiers, afin de garantir ses obligations, les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut de plus gager, transférer, grever ou constituer toutes autres garanties sur tout ou partie de ses actifs.

3.3 La société peut exercer toute activité commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à la réalisation de son objet.

**Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

**III. Gestion - Représentation****Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de gérants de classe A et de gérants de classe B nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera la durée de leur mandat. Ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum, sous réserve toutefois de l'accord de l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par une décision du conseil de gérance prise à la majorité.

**Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionné brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir eu pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que parmi les voix émises, il y ait au moins une voix d'un gérant de classe A et une voix d'un gérant

de classe B. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées lieront les gérants de la même manière que si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec ces Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

#### IV. Assemblée Générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique toute autre personne ou entité comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable, un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés; et

(iv) il a été établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

### *Souscription - Libération*

Sur quoi, la partie comparante, prénommée et représentée comme prévu ci-dessus, déclare avoir souscrit l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ainsi que cela a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte est évalué à environ EUR 1.200,-.

### *Résolutions de l'associé unique*

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à 4 (quatre).
2. Les personnes suivantes sont désignées comme gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - (a) Scott Levy, administrateur de sociétés, né le 10 février 1965 à New York, Etats-Unis, ayant son adresse privée à 4, Landford Road, London SW15 1AG, Royaume-Uni;
  - (b) David Barclay-Miller, administrateur de sociétés, né le 1<sup>er</sup> mai 1956, à Christchurch, Nouvelle Zélande, ayant son adresse privée à Klackvagen 270, 29034 Fjalkinge, Suède.
3. Les personnes suivantes sont désignées comme gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - (a) Michael Lange, né le 28 juin 1964 à Scheessen (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
  - (b) Eric Chinchon, né le 22 janvier 1980 à Fontenay Sous Bois (France), ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
4. Le siège social de la Société est établi au 8, rue Beck, L-1222 Luxembourg.
5. Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine résolution de l'associé unique se prononçant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BELLWALD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33699. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010105745/425.

(100119137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

---

**Quality Autoglass S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 81.747.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 26 novembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme QUALITY AUTOGLASS S.A., dont le siège social à L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie Adelaïde, a été dénoncé en date du 11 octobre 2005.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Grégoire CHASTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait conforme  
Maître Grégoire Chaste  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010077923/19.

(100089174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**T.O. Transoil Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 82.336.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 25 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme T.O. TRANSOIL FINANCE S.A., dont le siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a été dénoncé en date du 3 septembre 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge, et liquidateur Maître Grégoire CHASTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2010.

Pour extrait conforme  
Maître Grégoire Chaste  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010077943/19.

(100089159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Eoxis Holding S.A., Société Anonyme,**

**(anc. Eoxis Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.422.

—  
L'an deux mille dix, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «EOXIS LUXEMBOURG S.A.», ayant son siège social au 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.422, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 116,

du 16 janvier 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné à la date du 22 juin 2010, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cécile ANGELETTI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Changement de la dénomination sociale de EOXIS LUXEMBOURG S.A. en EOXIS HOLDING S.A.

2.- Modification subséquente de l'article un des statuts de la Société.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de «EOXIS LUXEMBOURG S.A.» en celle de «EOXIS HOLDING S.A.».

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de «EOXIS HOLDING S.A.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

**Suit la traduction en langue anglaise:**

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EOXIS LUXEMBOURG S.A.", a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.422, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 116 dated January 16, 2008, which bylaws have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 22 June 2010, which deed has not been published in the Mémorial.

The meeting is chaired by Mr. Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss. Cécile ANGELETTI, with professional address in Luxembourg.

I. That the shareholders present or represented, and the number of the shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- To change the name of the Company from EOXIS LUXEMBOURG S.A. to EOXIS HOLDING S.A.

2.- To amend Article one of the Company's Articles of Incorporation.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolved to change the Company's corporate name from "EOXIS LUXEMBOURG S.A." to "EOXIS HOLDING S.A.".

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, the meeting resolved to amend Article one (1) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

**Art. 1.** "There exists a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name of "EOXIS HOLDING S.A."."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, C. ANGELETTI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9017. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010105549/81.

(100119103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

**UFG-LFP Funds, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. Nord Europe Patrimonium).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.785.

L'an deux mil dix, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société NORD EUROPE PATRIMONIUM, société d'investissement à capital variable, avec siège social à 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 66.785 et constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire alors de résidence à Mersch, en date du 28 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 859 du 26 novembre 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1031 du 26 mai 2006.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyé par lettre simple aux actionnaires nominatifs en date du 18 juin 2010 et publiée:

- au Luxembourg: au Luxemburger Wort, dans la Voix et au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 juin 2010 et du 5 juillet 2010

- en Belgique: dans l'Echo et dans le Tijd en date du 18 juin 2010

- en France: dans le Balo en date du 18 juin 2010

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Modification de la dénomination sociale de la SICAV en UFG-LFP FUNDS

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 247.631 actions en circulation, 4 (quatre) actions sont représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 16 juin 2010 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Sicav en UFG-LFP FUNDS de sorte que l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination "UFG-LFP FUNDS" (la «Société»). La Société est soumise à la partie II de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32917. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010103849/59.

(100117262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

**Commerzbank International Portfolio Management, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 41.022.

Der Verwaltungsrat der Commerzbank International Portfolio Management SICAV (die "Gesellschaft") hat den Beschluss gefasst, den Teilfonds Europe 50 (der "untergehende Fonds") mit dem Teilfonds Europe 25 (der "aufnehmende Fonds"), wie in der folgenden Tabelle beschrieben, mit Ablauf des 15. September 2010 (der "Stichtag") zu verschmelzen, da sich aufgrund des geringen Fondsvolumens sowie der stagnierenden Nettozuflüsse ein effizientes und kostengünstiges Fondsmanagement zunehmend schwieriger gestaltet.

Anteilkategorie des untergehenden Fonds  
Europe 50 AT (EUR)

Anteilkategorie des aufnehmenden Fonds  
Europe 25 AT (EUR)

Aufgrund der Verschmelzung wird der untergehende Fonds Europe 50 aufgelöst.

Senningerberg, 10. August 2010.

*Im Auftrag des Verwaltungsrats*

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2010108270/755/17.

**Catella Property Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 125.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010077167/9.

(100089157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



**Logistic Investment Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 102.752.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Logistic Investment Holding S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2010077452/12.

(100087498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**United International Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 142.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour United International Management S.A.*

Référence de publication: 2010077172/10.

(100089071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Grossfeld 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.  
R.C.S. Luxembourg B 80.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077423/10.

(100087673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Grossfeld 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.  
R.C.S. Luxembourg B 80.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077424/10.

(100087682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Haydn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 115.745.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta en tant que gérant est acceptée avec effet au 31 mars 2010.
- Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 21, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010, et ce pour une durée indéterminée.
- Suite au changement d'adresse, Mademoiselle Calvaruso Sandra, Gérante, sera inscrite avec adresse professionnelle à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg"

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010077426/18.

(100087806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Helio Charleroi Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 85.107.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HELIO CHARLEROI FINANCE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010077428/11.

(100087519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Hoparfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 69.822.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077430/10.

(100088095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**HR Wool S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.210.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077431/10.

(100088100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Fendi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 76.233.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 28 mai 2010 que les personnes suivantes ont été réélues comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Michael Allan Burke
- Monsieur Antonio Belloni
- Monsieur Yves Carcelle
- Monsieur Bernard Kuhn

- LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton B.V. représentée par Monsieur Matheus Vencken, né le 9 novembre 1939 à Haelen, Pays-Bas, et demeurant professionnellement à 8A, Cattenhagestraat, NL-1410 AA Naarden, Pays-Bas, et

- Monsieur Sidney Toledano.

Les associés ont décidé de réélire Monsieur Michael Allan Burke en tant que président du conseil d'administration de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

Il résulte également du même procès-verbal que la société Ernst & Young S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Lu-

xembourg sous le numéro B 47.771, a été élue comme commissaire aux comptes de la Société pour l'année sociale se terminant au 31 décembre 2010 jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2011.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010077704/29.

(100088227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Immo Zolwerfeld s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8325 Capellen, 9, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 135.731.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077433/10.

(100088070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Immotoit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5811 Fentange, 119, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.141.

---

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077434/10.

(100087630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Infigest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 41.589.

---

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077435/10.

(100087647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Minesco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 10.830.

---

Le bilan de clôture au 01.06.2010 (Dissolution) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077438/10.

(100088850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 122.882.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 avril 2010*

Le siège social de la société est transféré du L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie avec effet au 1er mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2010077716/14.

(100088192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Ipsoluxions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 120.532.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077439/10.

(100087751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**J & M 2006 / 2 S.C.I., Société Civile.**

Siège social: L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg E 3.135.

—  
Le 19 mai 2010, les associés de la Société Civile Immobilière "J & M 2006/2 S.C.I." ont pris les résolutions suivantes:

Les associés ont décidé d'accepter la démission de Monsieur Joël GHYS comme gérant de la société.

Les associés ont décidé en outre de confirmer comme gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc SCHOLTES, né à Luxembourg, le 24 novembre 1962, demeurant à L-7337 Heisdorf, 17, rue de la Vallée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2010.

J & M 2006/2 S.C.I.  
Société Civile Immobilière  
Marc SCHOLTES  
Associé-gérant

Référence de publication: 2010077441/19.

(100087580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Kapellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.500.000,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 112.433.

—  
EXTRAIT

En date du 20 mai 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta en tant que gérant est acceptée avec effet au 31 mars 2010.
- Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 21, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010, et ce pour une durée indéterminée.

- Suite au changement d'adresse, Mademoiselle Calvaruso Sandra, Gérante, sera inscrite avec adresse professionnelle à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg"

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010077443/18.

(100087813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**MGPF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 90.379.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010077485/12.

(100088079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Kermadec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 32.984.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KERMADEC S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010077444/11.

(100087527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**Kerdi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.001.

---

L'an deux mille dix, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KERDI S.A., ( R.C.S. Luxembourg numéro B 110001), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 juillet 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1470 du 29 décembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les TROIS CENTS (300) actions étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital autorisé jusqu'à un montant de 60.000.000.- (soixante millions d'euros).

Autorisation au Conseil d'Administration d'émettre des actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

2.- Approbation de l'émission par le Conseil d'Administration des emprunts convertibles en actions et ordinaires émis jusqu'à présent.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée, sur vu d'un rapport de conseil à l'assemblée en vertu de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide de fixer le capital autorisé à un montant de EUR 60.000.000.- (soixante millions d'euros) qui sera représenté par SOIXANTE MILLE (60.000) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune et autorise le conseil d'administration durant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter de temps en temps le capital souscrit dans les limites du capital autorisé sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre dans le cadre du capital autorisé.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée approuve l'émission par le Conseil d'Administration d'un emprunt convertible en actions d'un montant de EUR 34.000.000.- (trente-quatre millions d'euros) et l'émission d'un emprunt ordinaire d'un montant de EUR 5.000.000.- (cinq millions d'euros).

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 300.000.- (trois cent mille euros) représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000.- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé:*

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 60.000.000.- (soixante millions d'euros) qui sera représenté par 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 21 mai 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. RECKINGER, C HAAG, A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2010. Relation: LAC/2010/22798. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010080051/92.

(100090526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

---

**L.T.S.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.546.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077447/10.

(100087782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**L'Épicerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 17, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 83.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077448/10.

(100087736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**La Mondiale Europartner S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 49.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077449/10.

(100088069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**La Rose de Chine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 185, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.273.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077453/10.

(100087582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**EECF Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.809.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/2010.

*Pour EECF Delta S.à r.l.*

Proservices Management S.à r.l.

Représenté par: Stéphane HEPINEUZE

*Gérant*

Référence de publication: 2010077794/14.

(100088397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Laouamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 29, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 104.419.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077454/10.

(100087461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Le Palmier S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.200.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077456/10.

(100087753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Leisure Resources International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 37.044.

Les comptes au 31 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077457/10.

(100087734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**Luxemburger Patentgesellschaft A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 56.640.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077460/10.

(100087895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



**Ninive Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 638.253,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.844.

—  
Statuts coordonnés d'un acte du 4 mai 2010, n° 171, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX  
Boîte Postale 320  
L-2013 Luxembourg  
Notaire

Référence de publication: 2010077888/14.

(100088525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**M Road Hotel Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.016.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077461/10.

(100087780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**McKesson International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.502.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077463/10.

(100087959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**McKesson China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.513.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077464/10.

(100087942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**McKesson Information Solutions Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.933.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077465/10.

(100087938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

---

**OME S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 139.298.

Les comptes annuels audités au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

OME S.A.

Pierre Stemper / Christelle Rétif

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010077900/14.

(100089057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 81.540.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077466/10.

(100087937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

**AMBER TRUST Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.025.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of "Amber Trust Management S.A.", (R.C.S. Luxembourg, section B number 87.025), (hereinafter, the "Corporation"), having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, incorporated by deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg, on April 19, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 768 pf May 21, 2002.

The meeting is presided over by Mr Lorenzo Barcaglioni, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Estelle Blonde-Bonilavri, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christine Bourg, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the one hundred and twenty-five (125) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- 1.- Amendment of the articles of incorporation of the Company.
- 2.- Appointment of the members of the Supervisory Board.
- 3.- Miscellaneous

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

*First resolution:*

The General Meeting decides to approve all the amendments to the articles of incorporation so as to henceforth read as follows:

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of AMBER TRUST MANAGEMENT S.A (the "Company").

**Art. 2.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in article 31 hereof.

**Art. 3.** The Company shall serve as the unlimited shareholder (associé-gérant commandité) to AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF in connection with the management of its assets and its promotion, it shall hold participations in any form whatsoever in AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF and in any other corporation as well as manage and develop such participations and its investments in any form of securities, bonds, debentures, notes or instruments of a similar nature.

The Company shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the management board ("Management Board").

In the event that the Management Board determines that extraordinary political or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by one of the executive organs of the Company which has powers to commit the Company for acts of daily and ordinary management.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 6.** The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders. A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

Subject to the approval of the Management Board, transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday in the month of June at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Management Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9.** The quorums and delays required by law shall govern the notice and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or telegram or telefax or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. The Management Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

**Art. 10.** Shareholders will meet upon call by the Management Board, pursuant to notice setting forth the agenda sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders, and publicized in accordance with the requirements of law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11.** The Company's management shall be subject to articles 60bis-1 to 60bis-19 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, unless otherwise provided in these articles of incorporation. The Company

shall thus be managed by a Management Board, the members of which need not be shareholders and which shall exercise its functions under the control of a supervisory board (the "Supervisory Board").

The Management Board is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board.

Decisions on the matters listed in article 25 hereof shall not be decided upon directly by the Management Board without the prior approval of the Supervisory Board.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the Management Board or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the Management Board. The members of the Supervisory Board may not be entitled to carry out the daily management of the Company.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

**Art. 12.** The Management Board is composed of at least three (3) members with a maximum of five (5) members.

The Management Board must choose from among its members a chairman of the Management Board. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the Management Board.

**Art. 13.** The members of the Management Board shall be elected by the Supervisory Board, which shall determine their remuneration and term of the office.

If a legal entity is elected member of the Management Board of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) member of the Management Board and may not be a member of the Management Board at the same time. An individual cannot be a permanent representative of a member of the Management Board and of a member of the Supervisory Board at the same time.

Any member of the Management Board may be removed at any time, without notice and without cause by the Supervisory Board.

The term of the office of a member of the Management Board may not exceed six (6) years and any member of the Management Board shall hold office until his/her/its successor is elected. Any member of the Management Board may also be re-elected for successive terms.

**Art. 14.** If a vacancy in the office of a member of the Management Board because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next meeting of the Supervisory Board, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

In case the vacancy occurs in the office of the person exercising solely the functions of the Management Board, such vacancy must be filled without undue delay by the Supervisory Board.

In any such case of a vacancy in the office of a member of the Management Board, the Supervisory Board may also appoint one of its members, in order to exercise the functions of the member of the Management Board. The functions as member of the Supervisory Board of the person who shall be exercising the functions of a member of the Management Board are suspended during the relevant period of time.

**Art. 15.** The Management Board shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

Written notice of any meeting of the Management Board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the Management Board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Management Board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the Management Board are present or represented at a meeting of the Management Board or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

**Art. 16.** The chairman of the Management Board shall preside at all meeting of the Management Board. In his/her/its absence, the Management Board may appoint another member of the Management Board as chairman pro tempore.

The Management Board can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the Management Board.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the Management Board. The chairman shall not have a casting vote.

Any member of the Management Board may act at any meeting of the Management Board by appointing any other member as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any member of the Management Board may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any member of the Management Board who participates in a meeting of the Management Board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such member's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the Management Board held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

The Management Board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Management Board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all members of the Management Board on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Save as otherwise provided by law, any member of the Management Board who has a personal interest in a transaction submitted to the approval of the Management Board which conflicts with the Company's interest, must inform the Management Board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant member of the Management Board may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where one single person is exercising the powers of the Management Board and such person has a personal interest in a transaction entered into between him/her/it and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction and the approval of the Supervisory Board shall be required for entering into the transaction.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence and in article 24, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF, DANSKE CAPITAL, FIREBIRD PRIVATE EQUITY ADVISORS LLC or any subsidiary or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Management Board in its discretion.

The Company may indemnify any member of the Management Board or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Management Board or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the Management Board, which shall be signed, after review by all members of the Management, by the chairman and by the secretary, as the case may be.

The person exercising solely the powers of the Management Board, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the Management Board, by any two of its members or by the person exercising solely the powers of the Management Board, as the case may be.

**Art. 18.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two members of the Management Board or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Management Board or by the person exercising solely the powers of the Management Board. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with the rules of such delegation.

**Art. 19.** A Supervisory Board, the members of which need not be shareholders of the Company, shall be in charge of the permanent supervision and control of the Company's management by the Management Board. It may in no case interfere with such management.

If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may have only one person in charge of the Company's supervision until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable a reference to the "Supervisory Board" or to a "member of the Supervisory Board" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the person exercising solely the powers of the Supervisory Board.

The Supervisory Board has an unlimited right of information regarding all operations of the Company and may inspect any of the Company's documents. It may request the Management Board to provide any information necessary for exercising its functions and may directly or indirectly proceed to all verifications which it may deem useful in order to accomplish its functions.

**Art. 20.** The Supervisory Board is composed of at least six (6) members without prejudice to article 22 of these articles of incorporation.

The Supervisory Board must choose from among its members a chairman of the Supervisory Board. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the Supervisory Board.

A member of the Management Board cannot be a member of the Supervisory Board at the same time.

**Art. 21.** Members of the Supervisory Board shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of the office.

If a legal entity is elected member of the Supervisory Board of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) member of the Supervisory Board and may not be a member of the Supervisory Board at the same time.

Any member of the Supervisory Board may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

The term of the office of a member of the Supervisory Board may not exceed six (6) years and any member of the Supervisory Board shall hold office until his/her/its successor is elected. Any member of the Supervisory Board may be re-elected for successive terms.

**Art. 22.** If a vacancy in the office of a member of the Supervisory Board because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the Supervisory Board falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of incorporation, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

In case the vacancy occurs in the office of the person exercising solely the functions of the Supervisory Board, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 23.** The Supervisory Board shall meet upon call by its chairman at the registered office or at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph. The Supervisory Board must be convened upon request by its chairman. The Supervisory Board may invite the members of the Management Board to participate in a meeting of the Supervisory Board with an advisory role.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board must be given to its members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of the Supervisory Board or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

**Art. 24.** The chairman of the Supervisory Board shall preside at all meeting of the Supervisory Board. In his/her/its absence, the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore.

The Supervisory Board can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the Supervisory Board.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the Supervisory Board. The chairman shall not have a casting vote.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing any other member of the Supervisory Board as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any member of the Supervisory Board may represent one or several of his/her/its colleagues.

Any member of the Supervisory Board who participates in a meeting of the Supervisory Board by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such member's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in

the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the Supervisory Board held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

The Supervisory Board may pass resolutions in writing subject to the signature of such resolutions by all members of the Supervisory Board on a single document or on multiple counterparts duly dated, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature. Such resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Board duly convened and held.

The Supervisory Board shall be accorded ultimate authority and discretion with respect to the Company's and AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF's dealings and agreements with any advisor, consultant and/or other professional or service provider of AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF.

Save as otherwise provided by law, any member of the Supervisory Board who has a personal interest in a transaction submitted to the approval of the Supervisory Board which conflicts with the Company's interest, must inform the Supervisory Board of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant member of the Supervisory Board may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where one single person is exercising the powers of the Supervisory Board and such person has a personal interest in a transaction entered into between him/her/it and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

**Art. 25.** Resolutions on the following important decisions can not be decided upon by the Management Board without the prior approval of the Supervisory Board:

- (i) creation of internal advisory committees (such as investment committee) as well as appointment and/or removal of committee members;
- (ii) approval of annual budget and charges therein for both the Company and AMBER TRUST S.C.A, SICAF-SIF;
- (iii) investments and divestments of AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF;
- (iv) approval of the financial statements of the Company and AMBER TRUST S.C.A , SICAF-SIF before submission to the relevant general meeting of shareholders;
- (v) approval of content of reporting made to the shareholders/investors of AMBER TRUST S.C.A.,SICAF-SIF
- (vi)approval of any share capital operation, issue of securities or more generally capital requirements or quasi-capital requirements operations regarding the Company and AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF;
- (vii) launch of new activities regarding the Company and AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF;
- (viii) approval of the material operating and corporate governance features of the Company and/or AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF as reflected in the placement memorandum of AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF as well as proposed amendments thereto;
- (ix) any operation related to the transformation or restructuring of the Company and/or AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF (including mergers, divisions, contributions,...);
- (x) approval of any agreement, either written or otherwise, between the Company and/or AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF and any advisor, consultant and/or other professional or service provider;
- (xi) proposed winding-up or liquidation regarding the Company and/or AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF.

**Art. 26.** The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the Supervisory Board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

The person exercising solely the functions of the Supervisory Board, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the Supervisory Board, by any two of its members or by the person exercising solely the functions of the Supervisory Board, as the case may be.

**Art. 27.** The accounts of the Company shall be audited by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and removed by the shareholders at the general meeting who shall determine his office term and fees.

**Art. 28.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

**Art. 29.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in the same article.

Within the limits provided by law the general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Management Board determine how the annual results shall be disposed of.

The Management Board - may decide to pay interim distributions in accordance with the law.

The payment of the distributions shall be made to the address indicated on the register of shareholders.

The Management Board may pay the distributions in such currency and at such time and place that it shall determine from time to time.

**Art. 30.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 31.** These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 32.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of tenth August, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Second resolution*

The General Meeting decides to appoint as members of the Supervisory Board for a term ending at the annual general meeting to be held in 2011:

- Mr Lars Eigen Møller, born on 4 November 1964 in Frederiksberg, Denmark, residing at Kajerødvej 76, 3460 Birkerød, Denmark.

- Mrs Majken Hauge Johansen, born on 14 June 1969 in Roskilde, Denmark, residing at Folkets Alle 22, 2000 Frederiksberg, Denmark.

- Mr Ian Hague, born on 22 June 1961 in Oregon, United States of America, professionally residing at 152, West 57<sup>th</sup> Street, 10019 New York, United States of America.

- Mrs Joanne Tuckman, born on 10 September 1969 in Oceanside, New York, United States of America, professionally residing at 152, West 57<sup>th</sup> Street, 10019 New York, United States of America.

- Mr Michael Nellemann Pedersen, born on 8 July 1961 in København, Denmark, residing at Rønvej 8, DK-2600 Glostrup, Denmark.

- Mr Clyde Anderson, born on 7 July 1960 in Alabama, United States of America, residing at 402 Industrial Lane, Birmingham, AL 35211, United States of America.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Amber Trust Management S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 87.025) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 768 du 21 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lorenzo Barcaglioni, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Estelle Blonde-Bonilavri, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Bourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.-Modification des statuts de la Société.



2.- Nomination d'un conseil de surveillance.

3.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale décide d'approuver toutes les modifications apportés aux statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après émises, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de AMBER TRUST MANAGEMENT S.A. («la Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une période indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modifications de statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 31 ci-après.

**Art. 3.** La Société prendra la qualité d'associé-gérant commandité de AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF en relation avec l'administration de ses avoirs et sa promotion; elle détiendra des participations sous quelque forme que ce soit dans AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF ainsi que dans toute autre société, et elle assurera l'administration et le développement de telles participations et de son investissement dans toutes formes de valeurs, d'obligations, de titres de créances ou d'instruments de nature similaire

La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public. Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du directoire («Directoire»), des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, que le Directoire apprécie, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Cette déclaration de transfert de siège social devra être portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société qui a les pouvoirs d'engager la Société par des actes de gestion journalière.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires. Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les cessions d'actions et la date de ces cessions.

Les cessions d'actions seront soumises à l'approbation du Directoire et réalisées par déclaration écrite de transfert inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc. La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres documents de transfert satisfaisant la Société.

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément au droit luxembourgeois à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui pourra être fixé dans l'avis de convocation le dernier mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant au Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Directoire constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopieur ou par télex, un mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires, dûment convoqués, sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants. Le Directoire peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Directoire, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, publié conformément à la loi et envoyé par lettre recommandée, au moins huit jours avant l'assemblée, à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

**Art. 11.** La direction de la Société sera soumise aux articles 60bis-1 à 60bis-19 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts. La Société est ainsi gérée par un Directoire, dont les membres n'ont pas besoin d'être actionnaires, et qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»).

Le Directoire a le pouvoir le plus étendu pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance.

Les décisions portant sur les points renseignés à l'article 25 des présentes ne pourront être prises directement par le Directoire sans l'accord préalable du Conseil de Surveillance.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent être déléguées à un ou plusieurs membres du Directoire ou à toute autre personne, actionnaire ou non, agissant seule ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Directoire. Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent être habilités à assurer la gestion journalière de la Société.

La Société pourra également octroyer des pouvoirs particuliers par procuration notariée ou par acte sous seing privé à toute autre personne agissant seule ou conjointement avec les autres représentants de la Société.

**Art. 12.** Le Directoire est composé de trois (3) membres au moins et de cinq (5) membres au maximum.

Le Directoire devra choisir un président du Directoire parmi ses membres. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être actionnaire ou membre du Directoire.

**Art. 13.** Les membres du Directoire seront nommés par le Conseil de Surveillance qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Directoire de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant personne physique permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Cette personne morale ne peut révoquer son représentant personne physique permanent qu'en désignant simultanément son successeur. Une personne physique ne peut pas être un représentant permanent d'un (1) membre du Directoire et en même temps un membre du Directoire. Une personne physique ne peut pas être un représentant permanent à la fois d'un membre du Directoire et d'un membre du Conseil de Surveillance.

Tout membre du Directoire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont élus pour une durée de six (6) ans maximum et tout membre du Directoire devra rester en poste jusqu'à ce que son successeur soit élu. Les membres du Directoire peuvent être réélus pour des mandats successifs.

**Art. 14.** Au cas où le poste d'un membre du Directoire deviendrait vacant à la suite de décès, d'incapacité légale, de faillite, de retraite ou pour quelque autre cause, cette vacance de place peut être palliée provisoirement par les membres du Directoire restants jusqu'à la prochaine réunion du Conseil de Surveillance, qui procédera à l'élection définitive qu'il estimera appropriée.

En cas de vacance d'une place d'un membre du Directoire exerçant seul les fonctions du Directoire, le Conseil de Surveillance devra pallier sans délai cette vacance.

Dans tout cas de vacance d'une place d'un membre du Directoire, le Conseil de Surveillance peut également nommer un de ses membres afin de remplir les fonctions de membre du Directoire. Les fonctions en tant que membre du Conseil de Surveillance de cette personne qui devra exercer les fonctions de membre du Directoire sont suspendues pendant cette période de remplacement.

**Art. 15.** Le Directoire se réunira sur convocation du président ou de deux (2) membres du Directoire, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, tel que décrit au paragraphe suivant.

Une convocation écrite devra être adressée aux membres du Directoire au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour cette réunion. Cette convocation devra être adressée par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf dans l'hypothèse d'une urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence doivent être indiqués dans la convocation. Cette convocation n'est pas nécessaire si tous les membres du Directoire y consentent par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication (une copie d'un tel document signé étant une preuve suffisante à cette fin). De même, une convocation n'est pas requise pour une

réunion dont la date et le lieu ont été préalablement déterminés par une résolution du Directoire. Une convocation ne sera en outre pas requise si tous les membres du Directoire sont présents ou représentés à une réunion du Directoire ou dans l'hypothèse de résolutions écrites prises conformément aux présents statuts.

**Art. 16.** Le président du Directoire présidera toutes les réunions du Directoire. En son absence, le directoire pourra désigner un autre membre du Directoire pour assumer temporairement la présidence de ces réunions.

Le Directoire ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés lors de la réunion du Directoire.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion du Directoire. Le président n'aura pas de voix prépondérante.

Tout membre du Directoire peut prendre part aux réunions du Directoire en désignant un autre membre par écrit, par fac-similé, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de ce mandat fera office de preuve. Tout membre du Directoire peut représenter un ou plusieurs autres membres du Directoire.

Tout membre du Directoire participant à une réunion du Directoire par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification, permettant aux personnes prenant part à cette réunion de s'entendre mutuellement et garantissant leur participation effective, sera réputé présent pour les calculs de quorum et de majorité. Une réunion du Directoire tenue par ces moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Directoire peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par écrit dans la mesure où ces résolutions ont été approuvées sur un seul et même document par tous les membres du Directoire ou séparément sur différents documents dûment datés, une copie de l'écrit signé envoyé par lettre, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication constituant une preuve suffisante à cet effet. Le document seul comportant toutes les signatures ou l'ensemble des documents signés – le cas échéant – formeront l'instrument de preuve de la décision intervenue. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature. Ces résolutions écrites auront le même effet que les résolutions votées lors d'une assemblée du Directoire dûment convoquée et tenue.

Sauf disposition contraire de la loi, tout membre du Directoire qui dispose, directement ou indirectement, d'un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du Directoire et qui est en contradiction avec l'intérêt de la Société, doit informer le Directoire d'un tel conflit d'intérêt; cette déclaration sera inscrite dans le procès-verbal de la réunion du Directoire. Ce membre du Directoire ne peut ni prendre part aux discussions concernant la dite transaction ni voter. Il doit être fait part de tout conflit d'intérêt lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant de proposer des résolutions sur tout autre sujet. Lorsque le Directoire n'est composé que d'un seul membre et que ce dernier a un intérêt personnel dans une transaction passée entre ce dernier et la Société, qui est en contradiction avec l'intérêt de la Société, un tel conflit d'intérêt doit figurer dans le procès-verbal faisant état d'une telle transaction. L'approbation du Conseil de Surveillance est requise pour une telle transaction.

Le concept d'«intérêt en contradiction avec l'intérêt de la Société», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente et à l'article 24, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions impliquant AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF, DANSKE CAPITAL, FIREBIRD PRIVATE EQUITY ADVISORS LLC ou toute filiale ou affilié, ou société ou entité qui pourront être déterminées souverainement en temps opportun par le Directoire.

La Société indemniserà tout membre du Directoire ou agent, et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Directoire ou agent de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 17.** Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été désigné, le président devra dresser les procès-verbaux de chaque réunion du Directoire, qui devront être signés, après avoir été consultés par tous les membres du Directoire, par le président et par le secrétaire le cas échéant.

La personne exerçant seule les pouvoirs du Directoire, le cas échéant, devra également dresser et signer les procès-verbaux de ses propres décisions.

Toute copie et tout extrait des procès-verbaux destinés à être produits en justice ou à être remis à une partie tierce seront signés par le président du Directoire, par deux de ses membres ou le cas échéant par la personne exerçant seule les pouvoirs du Directoire.

**Art. 18.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toute circonstance par la signature conjointe de deux membres du Directoire ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) des pouvoirs auront été conférés par le Directoire ou par la seule signature de la personne exerçant seule les pouvoirs du

Directoire. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à laquelle la gestion journalière de la Société à été déléguée conformément aux règles de cette délégation.

**Art. 19.** Un Conseil de Surveillance, dont les membres n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, exercera une mission de supervision permanente et un contrôle à l'égard de la gestion de la Société par le Directoire. Il ne peut en aucun cas interférer dans cette gestion.

Si à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire, un seul membre sera en charge de la supervision de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans un tel cas et dans la mesure où cela serait applicable, les références au "Conseil de Surveillance" ou à un "membre du Conseil de Surveillance" faites dans ces statuts s'entendent de la personne remplissant seule les fonctions de Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a un droit illimité de regard sur toutes les opérations de la Société; il peut prendre connaissance de tous les documents de la Société. Il peut demander à ce que le Directoire lui fournisse toute information nécessaire pour ses fonctions et peut directement ou indirectement procéder à toute vérification qu'il pourra juger utile pour remplir ses fonctions.

**Art. 20.** Le Conseil de Surveillance sera composé de six (6) membres au moins, sans préjudice à l'article 22 des présents statuts.

Le Conseil de Surveillance devra choisir un président du Conseil de Surveillance parmi ses membres. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être actionnaire ou membre du Conseil de Surveillance.

Un membre du Directoire ne peut pas être en même temps membre du Conseil de Surveillance.

**Art. 21.** Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil de Surveillance de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant personne physique permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Cette personne morale ne peut révoquer son représentant personne physique permanent qu'en désignant simultanément son successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) seul membre du Conseil de Surveillance et ne peut pas être représentant permanent d'un membre du Conseil de Surveillance et en même temps membre du Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus pour une durée de six (6) ans maximum et peuvent être réélus pour des mandats successifs. Tout membre du Conseil de Surveillance devra rester en poste jusqu'à ce que son successeur soit élu.

**Art. 22.** Au cas où le poste d'un membre du Conseil de Surveillance deviendrait vacant à la suite de décès, d'incapacité légale, de faillite, de retraite, ou pour quelque autre cause, cette vacance de place peut être palliée provisoirement par le maintien des membres du Conseil de Surveillance restants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui procédera à l'élection définitive, telle que jugée appropriée.

Si, dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, le nombre total de membres du Conseil de Surveillance tombe sous le seuil de trois (3) ou tout autre chiffre plus élevé prévu par les présentes, il devra être remédié à cette vacance sans délai injustifié soit par l'assemblée générale des actionnaires ou, de manière temporaire, par les membres restants du Conseil de Surveillance jusqu'à la première assemblée générale subséquente, qui statuera sur la question de la nomination permanente.

En cas de vacance d'une place d'un membre du Conseil de Surveillance exerçant seul les fonctions du Conseil de Surveillance, l'assemblée générale devra pallier sans délai cette vacance.

**Art. 23.** Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du président au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au paragraphe suivant. Le Conseil de Surveillance pourra se réunir à la demande de son président. Le Conseil de Surveillance pourra convier à ses réunions les membres du Directoire, étant entendu que ces derniers n'auront qu'une voix consultative.

Une convocation écrite doit être adressée aux membres du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour toute réunion du Conseil de Surveillance. Cette convocation devra être adressée par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf dans l'hypothèse d'une urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence doivent être indiquées dans la convocation. Cette convocation n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance y consentent par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication (une copie d'un tel document signé étant une preuve suffisante à cette fin). De même, une convocation n'est pas requise pour une réunion dont la date et le lieu ont été préalablement adoptés par une résolution du Conseil de Surveillance. Une convocation ne sera en outre pas requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance ou dans l'hypothèse de résolutions écrites prises conformément aux présents statuts.

**Art. 24.** Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil de Surveillance pourra élire un autre membre du Conseil de Surveillance en qualité de président pro tempore.

Le Conseil de Surveillance peut agir et délibérer valablement uniquement si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance.

Les résolutions prises lors d'une réunion du Conseil de Surveillance sont adoptées avec l'accord de la majorité des membres présents ou représentés. Le président n'a pas une voix prépondérante.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant tout autre membre du Conseil de Surveillance comme son fondé de pouvoir par écrit par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du pouvoir étant une preuve suffisante à cette fin. Tout membre du Conseil de Surveillance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance participant à une réunion du Conseil de Surveillance par le biais d'une conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication permettant son identification, et où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et de manière à participer pleinement et activement à la réunion, est réputé présent à cette réunion pour les besoins du calcul du quorum et de la majorité. Une réunion du Conseil de Surveillance qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera réputée s'être tenue au siège social de la Société.

Le Conseil de Surveillance pourra prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits signés et datés, transmis par courrier, fac-similé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal qui fait preuve de la décision intervenue. La date des résolutions correspondra à la date de la dernière signature. Les décisions adoptées par voie circulaire ont le même effet que les décisions prises lors de réunions du Conseil de Surveillance dûment convoquées et tenues.

Le Conseil de Surveillance est investi d'une autorité et d'un pouvoir discrétionnaire suprêmes eu égard aux transactions et accords conclus par la Société et/ou AMBER TRUST S.C.A., SICAV-SIF avec un conseiller, consultant et/ou autre professionnel ou prestataire de services d'AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance ayant un intérêt personnel dans une affaire nécessitant l'approbation du Conseil de Surveillance, opposé à l'intérêt de la Société, doit en informer le Conseil de Surveillance; cette déclaration devra être retranscrite dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Surveillance et ce membre du Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ni prendre part au vote concernant cette affaire. Il devra être fait état de ce conflit d'intérêts à la prochaine assemblée générale des actionnaires avant l'approbation de toute autre résolution sur tout autre sujet. Lorsque le Conseil de Surveillance n'est composé que d'un seul membre et que ce dernier a un intérêt personnel dans une transaction passée entre ce dernier et la Société, opposé à l'intérêt de la Société, il doit en être fait état dans le procès-verbal relatif à la transaction.

**Art. 25.** Les résolutions concernant les décisions importantes suivantes ne peuvent pas être prises par le Directoire sans l'accord préalable du Conseil de Surveillance:

- (i) la création de comités consultatifs internes (notamment un comité d'investissement) ainsi que la nomination et/ou révocation de membres des comités;
- (ii) l'approbation du budget annuel, et des charges y afférentes, de la Société et d'AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF;
- (iii) les investissements et désinvestissements de AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF;
- (iv) l'approbation des comptes de la Société et d'AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF avant leur soumission aux assemblées générales des actionnaires pertinentes;
- (v) l'approbation du contenu du compte-rendu fait aux actionnaires/investisseurs de AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF;
- (vi) l'approbation de toute opération sur le capital, émission de titres ou plus généralement toute opération sur les fonds propres ou quasi-fonds propres eu égard à la Société et à AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF;
- (vii) lancement de nouvelles activités concernant la Société et AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF;
- (viii) l'approbation des caractéristiques principales du fonctionnement et de la gouvernance de la Société et/ou AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF, tel que reflété dans le prospectus de AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF et ses modifications proposées;
- (ix) toute opération relative à la transformation ou à la restructuration de la Société et/ou de AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF (en ce compris les fusions, répartitions, apports,...)
- (x) l'approbation de tout accord, écrit ou autre, entre la Société et/ou AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF et tout conseiller, consultant et/ou autre professionnel ou prestataire de services;
- (xi) la proposition de dissolution ou liquidation concernant la Société et/ou AMBER TRUST S.C.A., SICAF-SIF.

**Art. 26.** Le secrétaire, ou si aucun secrétaire n'a été nommé, le président dressera le procès verbal de toute réunion du Conseil de Surveillance, qui devra être signé par le président et, le cas échéant, par le secrétaire.

La personne exerçant seule les fonctions de Conseil de Surveillance, le cas échéant, devra de la même manière dresser et signer un procès-verbal de ses décisions.

Toute copie ou tout extrait d'un tel procès-verbal original devant être produit en justice ou devant être fourni à une tierce partie devra être signé par le président du Conseil de Surveillance, par deux de ses membres ou par la personne exerçant seule les fonctions du Conseil de Surveillance, le cas échéant.

**Art. 27.** Les comptes de la Société seront audités par un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprise est nommé et révoqué par les actionnaires à l'assemblée générale qui détermineront son mandat et ses honoraires.

**Art. 28.** L'exercice social de la Société commencera chaque année le premier jour de janvier et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 29.** Du bénéfice annuel net de la Société, cinq pour cent (5%) seront attribués à la réserve légale. Cette attribution cessera d'être exigée aussitôt et aussi longtemps que l'excédent de la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société, tel qu'indiqué à l'article 5 des présents statuts ou pourra être augmentée ou réduite périodiquement comme stipulé dans le même article.

Dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Directoire, les modalités d'attribution des résultats annuels.

Le Directoire peut décider de verser des distributions provisoires conformément à la loi.

Le versement des distributions est effectué à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Le Directoire peut procéder à des distributions dans toute devise, à tout moment et en tout lieu qu'il déterminera.

**Art. 30.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera mise en oeuvre par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant d'une telle dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs honoraires.

**Art. 31.** Les présents statuts peuvent être modifiés lors d'une assemblée des actionnaires, conformément aux exigences de quorum et de majorité stipulées par les lois de Luxembourg.

**Art. 32.** Tous les points non réglés par les présents statuts devront être réglés conformément à la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme membres du Conseil de Surveillance pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2011:

- Monsieur Lars Eigen Møller, né le 4 novembre 1964 à Frederiksberg, Danemark, demeurant à Kajerødvej 76, 3460 Birkerød, Danemark.

- Madame Majken Hauge Johansen, née le 14 juin 1969 à Roskilde, Danemark, demeurant à Folkets Alle 22, 2000 Frederiksberg, Danemark.

- Monsieur Ian Hague, né le 22 juin 1961 à Oregon, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 152, West 57<sup>th</sup> Street, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

- Madame Joanne Tuckman, née le 10 septembre 1969 à Oceanside, New York, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 152, West 57<sup>th</sup> Street, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

- Monsieur Michael Nellemann Pedersen, né le 8 juillet 1961 à København, Danemark, demeurant à Rønvej 8, DK-2600 Glostrup, Danemark.

- Monsieur Clyde Anderson, né le 7 juillet 1960 à Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 402 Industrial Lane, Birmingham, AL 35211, Etats-Unis d'Amérique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. BARCAGLIONI, E. BLONDE-BONILAVRI, C. BOURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2010. Relation: LAC/2010/23318. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010080889/701.

(100092499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

**Eurooffice 493 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 152.428.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58844 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076893/10.

(100088576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

**Global Collect Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. WCAS GC Luxco S.C.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 153.405.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of the month of May,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of WCAS GC Luxco S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 29 April 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been last amended on 5 May 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Me Valérie Bidoul, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Antoine Daurel, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them were shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

The said attendance list, signed by the proxyholders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. It appeared from the attendance list that the three hundred and four thousand four hundred and ninety (304,490) Class I Ordinary Shares, five hundred and fifty (5,500) Class II Ordinary Shares and one (1) Management Share, together representing 100% of the share capital of forty thousand five hundred and seventy-five US dollars and ninety cents (USD 40,575.90) were duly represented at this Meeting.

III. The shareholders present or represented declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda, without any obligation to justify the accomplishment of the convening formalities.

IV. The agenda of the Meeting is as follows:

1) Modification of the corporate name of the Company and consequential amendment of Article 1 and of Article 31 of the articles of association;

2) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred and fifty-nine thousand four hundred and twenty-four US dollars and ten cents (USD 959,424.10) in order to bring it from its current amount of forty thousand five hundred and seventy-five US dollars and ninety cents (USD 40,575.90) to an amount of one million US dollars (USD 1,000,000) against the contribution of part of the share premium account of the Company, without issue of any new shares; consequential amendment of the second paragraph of Article 5 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting noted the modification of the corporate name of the general partner of the Company to Global Collect and therefore resolved modify the corporate name of the Company from "WCAS GC Luxco S.C.A." to "Global Collect Luxco S.C.A."

As a consequence, the Meeting resolved to amend Article 1 of the Articles which shall read as follows:

"There is hereby established among Global Collect, a société à responsabilité limitée, as actionnaire-gérant-commandité (general partner) (the "Manager" and/or "Unlimited Shareholder") and the subscribers and all those who may become

owners of Shares thereafter a société en commandite par actions which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of Global Collect Luxco S.C.A.”

The meeting further resolved to amend Article 31 of the Articles by amending the following definitions:

“Company: Global Collect Luxco S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.”

“Manager: Global Collect, a société à responsabilité limitée and Unlimited Shareholder of the Company.”

#### *Second resolution*

The Meeting resolved increase the issued share capital of the Company by an amount of nine hundred and fifty-nine thousand four hundred and twenty-four US dollars and ten cents (USD 959,424.10) in order to bring it from its current amount of forty thousand five hundred and seventy-five US dollars and ninety cents (USD 40,575.90) to an amount of one million US dollars (USD 1,000,000) against the contribution of part of the share premium account of the Company, without issue of any new shares.

Evidence of the existence of the share premium was showed to the undersigned Notary on the basis of a balance sheet of the Company as at 20 May 2010, showing a share premium account of an amount of three hundred and fifty-seven million eight hundred and thirty-two thousand eight hundred and sixty-eight US dollars and fifty-three cents (USD 357,832,868.53).

As a consequence, the Meeting resolved to amend the second paragraph of Article 5 of the Articles which shall read as follows:

“The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of one million US dollars (USD 1,000,000) divided into shares having no par value as follows:

- three hundred four thousand four hundred and ninety (304,490) Class I Ordinary Shares, sub-divided into thirty thousand four hundred and forty-nine (30,449) Class I-A Ordinary Shares, thirty thousand four hundred and forty-nine (30,449) Class I-B Ordinary Shares, thirty thousand four hundred and forty-nine (30,449) Class I-C Ordinary Shares, thirty thousand four hundred and forty-nine (30,449) Class I-D Ordinary Shares, thirty thousand four hundred and forty-nine (30,449) Class I-E Ordinary Shares, thirty thousand four hundred and forty-nine (30,449) Class I-F Ordinary Shares, thirty thousand four hundred and forty-nine (30,449) Class I-G Ordinary Shares, thirty thousand four hundred and forty-nine (30,449) Class I-H Ordinary Shares, thirty thousand four hundred and forty-nine (30,449) Class I-I Ordinary Shares and thirty thousand four hundred and forty-nine (30,449) Class I-J Ordinary Shares;

- five thousand five hundred (5,500) Class II Ordinary Shares, sub-divided into five hundred and fifty (550) Class II-A Ordinary Shares, five hundred and fifty (550) Class II-B Ordinary Shares, five hundred and fifty (550) Class II-C Ordinary Shares, five hundred and fifty (550) Class II-D Ordinary Shares, five hundred and fifty (550) Class II-E Ordinary Shares, five hundred and fifty (550) Class II-F Ordinary Shares, five hundred and fifty (550) Class II-G Ordinary Shares, five hundred and fifty (550) Class II-H Ordinary Shares, five hundred and fifty (550) Class II-I Ordinary Shares and five hundred and fifty (550) Class II-J Ordinary Shares; and

- one (1) Management Share.”

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are assessed at EUR 2,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with the undersigned notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt et unième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de WCAS GC Luxco S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 29 avril 2010 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois le 5 mai 2010 par un acte du notaire soussigné non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée a été présidée par Me Valérie Bidoul, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire et scrutateur Me Antoine Daurel, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.



Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que toutes les trois cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (304.490) Actions de Commanditaire de Classe I, toutes les cinq mille cinq cent (5.500) Actions de Commanditaire de Classe II et une (1) Action de Commandité, représentant 100 % du capital social de quarante mille cinq cent soixante-quinze dollars US et quatre-vingt-dix centimes (USD 40.575,90) étaient représentées à cette Assemblée.

III. Les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour sans avoir à justifier du respect des formalités de convocation à la présente

1) Modification de la dénomination sociale de la Société, amendement subséquent de l'article 1 et de l'article 31 des statuts;

2) Augmentation du capital social émis de la Société par un montant de neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-quatre dollars US et dix centimes (USD 959.424,10) de façon à le porter de son montant actuel de quarante mille cinq cent soixante-quinze dollars US et quatre-vingt-dix centimes (USD 40.575,90) à un montant de un million de dollars US (USD 1.000.000) en contrepartie de l'incorporation d'une partie de la prime d'émission sans émission de nouvelles actions; amendement subséquent du deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts.

Après approbation de ce qui précède par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a noté le changement de dénomination sociale du gérant de la Société en Global Collect et a, dès lors, décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de «WCAS GC Luxco S.C.A.» en «Global Collect Luxco S.C.A.».

En conséquence, l'Assemblée a décidé d'amender l'article 1 des Statuts comme suit:

«Il est formé entre Global Collect, une société à responsabilité limitée, en tant qu'actionnaire-gérant-commandité (le «Gérant» et/ou l'«Actionnaire Commandité») et les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires par la suite, une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de Global Collect Luxco S.C.A.»

L'Assemblée a également décidé d'amender l'article 31 des statuts en amendant les définitions suivantes:

“Société: Global Collect Luxco S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.”

“Gérant: Global Collect, une société à responsabilité limitée et Actionnaire Commanditaire de la Société.”

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société par un montant de neuf cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-quatre dollars US et dix centimes (USD 959.424,10) de façon à le porter de son montant actuel de quarante mille cinq cent soixante-quinze dollars US et quatre-vingt-dix centimes (USD 40.575,90) à un montant de un million de dollars US (USD 1.000.000) en contrepartie de l'incorporation d'une partie de la prime d'émission sans émission de nouvelles actions.

La preuve de l'existence de la prime d'émission de la Société a été rapportée au Notaire soussigné sur la base d'un bilan de la Société au 20 mai 2010 montrant un compte de prime d'émission de la Société total s'élevant à trois cent cinquante-sept millions huit cent trente-deux mille huit cent soixante-huit dollars US et cinquante-trois centimes (USD 357.832.868,53).

En conséquence, l'Assemblée a décidé d'amender le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

“La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de un million de dollars US (USD 1.000.000), représenté par des actions sans désignation de valeur nominale comme suit:

- Trois cent quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (304.490) Actions de Commanditaire de Classe I, subdivisées en trente-mille quatre cent quarante-neuf (30.449) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-A, trente-mille quatre cent quarante-neuf (30.449) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-B, trente-mille quatre cent quarante-neuf (30.449) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-C, trente-mille quatre cent quarante-neuf (30.449) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-D, trente-mille quatre cent quarante-neuf (30.449) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-E, trente-mille quatre cent quarante-neuf (30.449) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-F, trente-mille quatre cent quarante-neuf (30.449) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-G, trente-mille quatre cent quarante-neuf (30.449) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-H, trente-mille quatre cent quarante-neuf (30.449) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-I et trente-mille quatre cent quarante-neuf (30.449) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-J;

- Cinq mille cinq cents (5.500) Actions de Commanditaire de Classe II, subdivisées en cinq cent cinquante (550) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-A, cinq cent cinquante (550) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-B, cinq cent cinquante (550) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-C, cinq cent cinquante (550) Actions de Commanditaire de

Sous-Classe I-D, cinq cent cinquante (550) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-E, cinq cent cinquante (550) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-F, cinq cent cinquante (550) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-G, cinq cent cinquante (550) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-H, cinq cent cinquante (550) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-I et cinq cent cinquante (550) Actions de Commanditaire de Sous-Classe I-J; et

- Une (1) Action de Commandité.»

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la Société suite au présent acte sont estimés à EUR 2.400,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, les mandataires des parties comparantes ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte original.

Signé: V. BIDOUL, A. DAUREL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23758. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079631/180.

(100090402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

#### **GEFS International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 186.400,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 84.573.

#### EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juin 2010, il a été décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des gérants suivants:

- Mme Marjoleine van Oort,
- M. Serge Michels, et ;
- M. Frank Withofs.

Les mandats des gérants viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010 à tenir en 2011.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010076944/18.

(100088571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

#### **WP III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 329.150,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.279.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of May.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED:

WP XIII Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 140797,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21 May 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WVP III Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119279, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2052 on 2 November 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1231 on 26 June 2009.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

#### *Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of forty-four thousand United States Dollars (USD 44,000) so as to raise it from its current amount of two hundred and eighty-five thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 285,150) up to three hundred and twenty-nine thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 329,150) by issuing forty-four thousand (44,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to be subscribed by WVP XIII Investments S.à r.l., aforementioned, for the price of forty-four thousand United States Dollars (USD 44,000), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at three hundred and twenty-nine thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 329,150) represented by three hundred and twenty-nine thousand one hundred and fifty (329,150) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

#### *First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of forty-four thousand United States Dollars (USD 44,000) so as to raise it from its current amount of two hundred and eighty-five thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 285,150) up to three hundred and twenty-nine thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 329,150) by issuing forty-four thousand (44,000) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

All of the forty-four thousand (44,000) new shares have been subscribed by WVP XIII Investments S.à r.l., aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of forty-four thousand United States Dollars (USD 44,000).

The shares so subscribed by WVP XIII Investments S.à r.l., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of forty-four thousand United States Dollars (USD 44,000) is entirely allocated to the share capital. There is no share premium.

#### *Second resolution*

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at three hundred and twenty-nine thousand one hundred and fifty United States Dollars (USD 329,150) represented by three hundred and twenty-nine thousand one hundred and fifty (329,150) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,400.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU:

WP XIII Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140797,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 mai 2010.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de WP III Investments S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119279, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2052, le 2 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1231, le 26 juin 2009.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille dollars américains (USD 44.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-cinq mille cent cinquante dollars américains (USD 285.150) jusqu'à trois cent vingt-neuf mille cent cinquante dollars américains (USD 329.150) par l'émission de quarante-quatre mille (44.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP XIII Investments S.à r.l., prénommée, pour un prix de quarante-quatre mille dollars américains (USD 44.000), lequel apport sera entièrement alloué au capital social.

2. Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent vingt-neuf mille cent cinquante dollars américains (USD 329.150), représenté par trois cent vingt-neuf mille cent cinquante (329.150) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. »

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-quatre mille dollars américains (USD 44.000) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-cinq mille cent cinquante dollars américains (USD 285.150) jusqu'à trois cent vingt-neuf mille cent cinquante dollars américains (USD 329.150) par l'émission de quarante-quatre mille (44.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

L'intégralité des quarante-quatre mille (44.000) nouvelles parts sociales a été souscrite par WP XIII Investments S.à r.l., prédésignée, représentée comme il est dit, pour le prix de quarante-quatre mille dollars américains (USD 40.000).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP XIII Investments S.à r.l., prénommée, ont été libérées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de quarante-quatre mille dollars américains (USD 44.000) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent vingt-neuf mille cent cinquante dollars américains (USD 329.150), représenté par trois cent vingt-neuf mille cent cinquante (329.150) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. »

77517

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.400,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23754. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079632/136.

(100090633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

**WP IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.824.538,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.278.

In the year two thousand ten, on the twenty-first day of May.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

**THERE APPEARED:**

WP V Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136918,

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 21 May 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of WP IV Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 119278, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2051 on 2 November 2006. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 24 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1948, on 8 August 2008.

The appearing party, representing the whole corporate capital considers the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of eighty thousand five hundred United States Dollars (USD 80,500) so as to raise it from its current amount of two million seven hundred and forty-four thousand thirty-eight United States Dollars (USD 2,744,038) up to two million eight hundred and twenty-four thousand five hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 2,824,538) by issuing eighty thousand five hundred (80,500) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to be subscribed by WP V Investments S.à r.l., aforementioned, for the price of eighty thousand five hundred United States Dollars (USD 80,500), which contribution is to be entirely allocated to the share capital.

2. Subsequent amendment of article six of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million eight hundred and twenty-four thousand five hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 2,824,538) represented by two million eight hundred and twenty-four thousand five hundred and thirty-eight (2,824,538) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

The appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, requests the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of eighty thousand five hundred United States Dollars (USD 80,500) so as to raise it from its current amount of two million seven hundred and forty-four thousand thirty-eight United States Dollars (USD 2,744,038) up to two million eight hundred and twenty-four thousand five hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 2,824,538) by issuing eighty thousand five hundred (80,500) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

All of the eighty thousand five hundred (80,500) new shares have been subscribed by WP V Investments S.à r.l., aforementioned, here represented as aforementioned, for the price of eighty thousand five hundred United States Dollars (USD 80,500).

The shares so subscribed by WP V Investments S.à r.l., aforementioned, have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of eighty thousand five hundred United States Dollars (USD 80,500) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

*Second resolution*

As a consequence of such capital increase, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at two million eight hundred and twenty-four thousand five hundred and thirty-eight United States Dollars (USD 2,824,538) represented by two million eight hundred and twenty-four thousand five hundred and thirty-eight (2,824,538) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.”

*Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,600.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède.**

L'an deux mille dix, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

WP V Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136918,

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 mai 2010.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de WP IV Investments S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119278, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2051, le 2 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1948, le 8 août 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt mille cinq cents dollars américains (USD 80.500) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions sept cent quarante-quatre mille trente-huit dollars

américains (USD 2.744.038) jusqu'à deux millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent trente-huit dollars américains (USD 2.824.538) par l'émission de quatre-vingt mille cinq cents (80.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, qui seront entièrement souscrites par WP V Investments S.à r.l., prénommée, pour un prix de quatre-vingt mille cinq cents dollars américains (USD 80.500), lequel apport sera entièrement alloué au capital social.

2.Modification subséquente de l'article six des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent trente-huit dollars américains (USD 2.824.538), représenté par deux millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent trente-huit (2.824.538) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social ayant renoncé à toute notification, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes :

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt mille cinq cents dollars américains (USD 80.500) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux millions sept cent quarante-quatre mille trente-huit dollars américains (USD 2.744.038) jusqu'à deux millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent trente-huit dollars américains (USD 2.824.538) par l'émission de quatre-vingt mille cinq cents (80.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

L'intégralité des quatre-vingt mille cinq cents (80.500) nouvelles parts sociales a été souscrite par WP V Investments S.à r.l., prédésignée, ici représentée comme il est dit, pour le prix de quatre-vingt mille cinq cents dollars américains (USD 80.500).

Les parts sociales ainsi souscrites par WP V Investments S.à r.l., prénommée, ont été libérées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de quatre-vingt mille cinq cents dollars américains (USD 80.500) est entièrement attribué au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante :

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent trente-huit dollars américains (USD 2.824.538), représenté par deux millions huit cent vingt-quatre mille cinq cent trente-huit (2.824.538) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à EUR 1.600,-.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 mai 2010. Relation: LAC/2010/23756. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079633/141.

(100090640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

---

**Crest Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.577.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CREST INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.577 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 juin 2010*

*Résolution:*

L'assemblée accepte la démission de M. René Moris, demeurant à L-6975 Rameldange, 28 am Bounert, de son mandat d'administrateur unique et nomme comme nouveau administrateur unique, M. Paul Rockenbrod, demeurant à L-1713 Luxembourg, 168, rue de Hamm, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 7 juin 2010.

Paul Rockenbrod

*Administrateur unique*

Référence de publication: 2010076866/20.

(100088611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Immobilière Napoléon, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8274 Kehlen, 15, Brillwee.

R.C.S. Luxembourg E 2.263.

*Extraits des résolutions des associés du 7 mars 2006*

1. La démission du gérant, M. Eric Bernard est acceptée. En remplacement sont nommés en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paul WENNMACHER, diplômé ingénieur retraité, né le 22 mai 1937 à Luxembourg, demeurant Mühlens-trasse 90 D-54296 Trier, pouvant valablement engager la société par sa seule signature;

- Monsieur Alex WENNMACHER, docteur en physique, né le 21 août 1963 à Luxembourg, demeurant Grüngürtels-trasse, 56 D-50996 Köln, pouvant valablement engager la société par sa seule signature;

- Monsieur Guy WENNMACHER, docteur ingénieur, né le 9 juillet 1964 à Dudelange, demeurant Merazhofer Steig, 14, D-88299 Leutkirch, pouvant valablement engager la société par sa seule signature;

2. Le siège social de la société est transféré de L-8274 Kehlen, 15, Brillwee à L-1243 Luxembourg, 63, rue Felix Blockhausen.

Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Immobilière Napoléon SCI, société civile*

Bernard & Associés, société civile

Référence de publication: 2010076978/22.

(100088597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---

**Ifile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.865.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58880 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010076974/10.

(100088588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

---